



liquidation d'un bien commun après divorce

Par **lina**, le **07/10/2008** à **18:21**

mes parents ont divorcé en 1995. Ils avaient acheté un appartement en 1987 à crédit. Après le divorce, ma mère a continué à régler les mensualités entièrement jusqu'en 2007 ou l'appartement a été fini de payer. J'ai 18 ns et j'y habite avec ma mère depuis tout ce temps. Maintenant mon père réclame la liquidation des biens alors qu'il n'a jamais rien payé ni la pension alimentaire fixée lors du jugement de divorce. Il est passé chez le notaire et réclame la moitié de la valeur de l'appartement. Quels sont nos droits ? A-t-il réellement droit de prétendre à cette moitié ? merci de votre réponse